

Envoyé en préfecture le 14/04/2023

Recu en préfecture le 14/04/2023

Publié le 14/04/2023



DELIBERA ID: 045-214500720-20230414-02_2023-DE

DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DU 11 AVRIL 2023

Le 11 avril 2023

Le Centre Communal d'Action Social de la commune de Chanteau, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle du Conseil sous la présidence de Madame Christel BOTELLO, Maire,

Date de convocation du Conseil Municipal : 04 avril 2023

Nombre de Conseillers :

En exercice: 5 Présents: 3 Votants: 2

Objet: Approbation du Compte Administratif 2022

Le Centre Communal d'Action Sociale :

- 👃 Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2022 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.
- Après avoir entendu et approuvé le Compte administratif de l'exercice 2022
- 👃 Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2022 celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.
- > Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2022 au 31 décembre 2022, y compris celles relatives à la journée complémentaire :
- > Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2022 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires;
- > Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives :

Déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2022 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, concernant le budget du CCAS, n'appelle ni observation ni réserve de sa part

N'ayant pas pris part au vote : 1 (la Présidente a quitté la séance).

En mairie le 14 avril 2023

Fait et délibéré en Mairie les jours, mois et an que dessus, Au registre sont les signatures, Pour copie conforme,

Certifié exécutoire Publié ou notifié le :

La Présidente du C.C.A.S.

Christe BOTELLO